



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie

Textes de références

Arrêté du 26 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la délivrance du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation de formation de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie

Objectifs de la formation

Assurer la sécurité des biens et des personnes, réduire le risque incendie à bord, sauver des vies.

Apport de connaissances théoriques et pratiques et simulation d'exercices pour permettre au stagiaire de :

Diriger des opérations de lutte contre l'incendie, D'organiser et d'entraîner les équipes incendies

D'inspecter et d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie D'effectuer une enquête, d'établir des rapports d'incidents suite à un incendie

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à un Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie doit être titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.

Publics concernés

Tout personnel de bord (officier et autre) dont la fonction occupée à bord du navire requiert la prise en charge de la direction des opérations de lutte contre l'incendie, sur navire de commerce ou de plaisance armés avec rôle d'équipage, navire de pêche ou navire armé aux cultures marines (*cf. Décret n°99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres maritimes et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires de commerce, pêche et plaisance professionnelle*).

Validité

Attestation valable 1 an, à faire transformer en brevet. Formation soumise à une revalidation quinquennale.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

32 heures

Minimum : 8

Maximum : 12

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques en mer et en caisson de feu, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée,

Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.
Uniquement en présentiel.

Assiduité, participation + tests.

Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/3.

Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

France travail : <https://www.france-travail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>